

## DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT NEUF

*pour le prix d'un loyer !*

Chez **VALLOIRE HABITAT** nous accompagnons le parcours de vie de nos clients, notamment vers l'accession à la propriété. Parce que chacun de nos clients est différent, parce qu'aujourd'hui un logement est bien plus qu'un toit, nous vous aidons à concrétiser le projet qui est parfois celui d'une vie : devenir propriétaire.

### QU'EST-CE QUE LA LOCATION-ACCESSION ?

L'accession à la propriété via le dispositif PSLA permet aux foyers sous plafond de ressources de devenir propriétaire de leur résidence principale dans le neuf. Ce dispositif, encadré par l'Etat et les collectivités, permet d'avoir accès à des logements dont les prix sont réglementés et inférieurs à ceux du marché.

### POUR QUI ?

Les conditions d'éligibilité pour y prétendre sont :

1. Ne pas dépasser les plafonds de ressources\*\*, définis par la réglementation.
2. Achat de votre Résidence principale. Vous pouvez être Propriétaire, Locataire, célibataire ou en couple, avec ou sans enfants.

### LES AVANTAGES

- Une **TVA à taux réduit** de 5,5% sur le prix de vente (au lieu de 20%).
- Une **exonération de Taxe Foncière** pendant 15 ans.
- **Aucun appel de fonds** pendant la construction.
- Une **Accession sécurisée** avec la garantie rachat assurée.
- Possibilité d'un **prêt à Taux 0%**.
- Possibilité d'un **prêt 1% Logement**.

### LES 5 ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION

1. Vous signez votre contrat de réservation.
2. Vous signez votre contrat de Location-Accession chez le Notaire.
3. Vous occupez votre logement avec le statut de futur accédant.

Pendant cette période de 6 mois, vous occupez votre logement neuf et réglez une redevance correspondant à l'équivalent de votre future mensualité de prêt.

Cette phase locative vous permet de confirmer votre capacité à devenir propriétaire, vous rassure et vous ouvre les avantages du dispositif.

4. Vous levez l'option et préparez votre acquisition en obtenant votre financement (offre de prêt).
5. Après 6 mois d'occupation, vous devenez propriétaire de votre logement en signant le transfert de propriété chez le Notaire.



### LES + DE VALLOIRE HABITAT

Nos équipes vous accompagnent dans la réussite de votre projet. **VALLOIRE HABITAT** vous fait bénéficier de son expertise en vous apportant des réponses claires et un conseil personnalisé sur les démarches qui accompagnent votre projet.

### VOUS AVEZ UN PROJET D'ACCESSION ?

Vous vous demandez si vous êtes éligible à ce type d'accession ?

Contactez-nous au **02 38 54 04 04**  
ou par mail à **accession@valloire-habitat.com**

### Plafonds de ressources - réservations 2021 (revenu fiscal 2019)

COMPOSITION DU FOYER (nb de personnes)	PLAFONDS À NE PAS DÉPASSER**
1	24 683 €
2	32 914 €
3	38 072 €
4	42 187 €
5 et plus	46 291 €